

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR GÉRARD ROY POUR LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MARDI 26 AVRIL 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-113

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de la société centrale des bois et des scieries de la Manche,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 26 avril 2022,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Gérard ROY, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 26 avril 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 19 AVR. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 20 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le 20 AVR. 2022